

LA XXX^e EUVANGILLE.

QUI, au feu seant, escript ès cendres ou se joue du feu, il pisse en son lit, et qui au soir regarde en soy chauffant couvrir le feu, il ne sera marié en tout cel an (II, 23).

LE XXXI^e EUVANGILLE.

QUANT on crient que son chien ne soit mors de chien mauvais, faites le mengier parmy ung trepié et boire, et il sera pour celle fois assureé de mal avoir (II, 24).

LA XXXII^e EUVANGILLE.

POUR faire que ung chat ou une geline ne laisseront point ton hostel, prens le chat ou geline et le tourne par trois fois au tour de la cramaille, et puis frotte les pates du chat et les piez du poulet au mur de la cheminée, et par ainsi jà ilz n'en partiront (II, 24, *Glose*).

LA XXXIII^e EUVANGILLE.

POUR pissier entre deux maisons, on en gaigne le mal des yeulx que l'en dist le leurieul (III, 1).

LA XXXIII^e EUVANGILLE.

POUR eviter de non devenir palesnieux de la teste, jamais on ne doibt mengier de nulle teste, ne de char de chat ne de ours (III, 2).

LA XXXV^e EUVANGILLE.

QUI vœult avoir merite à oyr messe, on la doibt oyr avant desjeuner, ou autrement le prouffit en va sur son prochain hoir.

LA XXXVI^e EUVANGILLE.

Qui se met à pissier contre ung moustier ou en ung atre, c'est grant merveille se avant sa mort il ne chiet en appoplisie: car du mains sera il graveleuz (III, 3).

LA XXXVII^e EUVANGILLE.

SE d'aventure ung loup perchoit plus tost une personne que la personne le loup, la personne n'ara ne force ne povoir de nuyre au loup; et, se la personne ou plusieurs le voient plus tost, le loup ne a povoir de à eulz meffaire (III, 4, *Glose*).

LA XXXVIII^e EUVANGILLE.

SE le loup pœult une personne approchier à sept piés près et le veoir en la face, de son alaine read la personne tant enroué qu'il ne pœult crier.

LA XXXIX^e EUVANGILLE.

SE une femme perchoit ung loup qui la sieuve, tantost doibt trayner sa chainture par terre après ly en disant : Garde que la mère Dieu ne te fière; et il s'en retournera tout confus (III, 4).

LA QUARANTIESME EUVANGILLE.

NULLES jennes gens ne doibvent hayr les chats; car ilz produisent grant eur et avancement en amour et à parvenir en belle dame et gracieuse.

LA XLI^e EUVANGILLE.

QUANT le maistre ou la dame d'un hostel sont au lit d'un malade, et le corbel vient crier sur la maison, c'est grant signe que le pacient morra (III, 5); et, se, après le cor-

bel, la pie vient là entour gargonner, c'est bon signe pour le pacient (III, 5, *Glose*).

LA XLII^e EUVANGILLE.

QUANT le vent vient d'escorceveau, les femmes doibvent taillier de l'oreille à leur jeune veillon, et le jeter au lèz de où le vent vient, affin que leur veau croisse et amende (III, 6), ou promettre sa corne droite à saint Berthelemi (III, 6, *Glose*).

LA XLIII^e EUVANGILLE.

QUANT femmes voient que tempeste se liève en l'air, elles doibvent faire du feu de quatre bastons de quesne en croiz en sus du vent et benèir le vent, et il emportera la tempeste au loing (III, 7).

LA XLIIII^e EUVANGILLE.

QUANT les anettes sentent la tempeste esmouvoir en l'air, et qu'elles vollent et crient sur l'eau, bien scèvent que pleuve aront sans tempeste; mais, quant se taisent, fort doubtent le tonnoire (III, 8).

LA XLV^e EUVANGILLE.

QUANT on oit chiens uler, on doibt

estouper ses oreilles et point les escouter: car ilz apportent males nouvelles: et au contraire d'un cheval quant il hanist (III, 9).

LA XLVI^e EUVANGILLE.

QUANT on oit les loups uller, chascun se doit mettre et tenir en bon estat, car c'est signe de grant pestillence par guerre ou par mortalité, ou tous deux (III, 9, *Glose*).

LA XLVII^e EUVANGILLE.

QUANT on voit les loups venir querant leur proie jusques près de bonne ville ou village, c'est grant apparence de chier temps (III, 10); maiz, quant chers ou bisces approchent les maisons, c'est habondance de biens (III, 10, *Glose*).

LA XLVIII^e EUVANGILLE.

LA dist une autre vielle: Quoyque devant soit dit, qui ayme son bien, qui tue son chat, il tue son mal.

LA XLIX^e EUVANGILLE.

NULZ ne se doit asseoir ou jeu de dez

ou autres pour gaignier son doz devers la lune, ains le visage, ou, se ce non, jà ne s'en levera sanz perte (III, 11); et du soleil le contraire (III, 11, *Glose*).

LA CINQUANTIÈME EUVANGILLE.

QUANT l'on met blans draps en ung lit, l'angèle de Dieu s'i couche; maiz, si tost qu'on y a fet pet ou vesse, il s'esvanuist (III, 12).

LA LI^e EUVANGILLE.

QUI du soleil vœult estre servy, si lui tourne le dos: car il ne vœult estre regardé à plain du pecheur, et, se autrement fait, tost monstre son courroux.

LA LII^e EUVANGILLE.

QUI rechoipt de l'eue benoïtte le dimence à la grant messe, le mauvaiz en toute icelle septmaine ne pœult cellui tempter ne approchier à sept piés près (III, 13). Et qui ainsi [n'en] rechoipt, l'ennemy lui puet nuyt et jour seoir invisible sur l'espaule (III, 13, *Glose*).

LA LIII^e EUVANGILLE.

QUI beneist souvent le soleil, la lune et

les estoilles, ses biens lui multiplient (III, 14), et qui l'entrelaisse, incontinent devient miserable et mal cheant.

LA LIIII^e EUVANGILLE.

QUI au matin lave ses mains et tantost fait le signe de la croix, le dyable sur ce jour n'a povoir sur sa personne; et qui ainsi n'en fait, quelque labeur qu'il fait tout ce jour, ne pœut monteplier ne pour luy prouffiter (III, 15).

LA LV^e EUVANGILLE.

UNG homme qui tue un autre jamais ne pœult Dieu veoir en face. Et si a tousjours en cœur grant doubtte que par glaive ne fine ses jours.

LA LVI^e EUVANGILLE.

QUI ne fait à son disner dire Benedicite et puis Graces, et au souper ainsi, le maulvais pœult mengier et boire invisiblement à tel table chascun jour (III, 15, *Glose*).

LA LVII^e EUVANGILLE.

QUANT quelque femme porte vendre des

champs à la bonne ville ou aucuns biens, se elle d'aventure chausse au matin son droit pié premier, elle a bon eur de bien vendre; ou autrement, elle n'a point bonne aventure en tout ce jour (III, 16).

LA LVIII^e EUVANGILLE.

UNE femme entrant au matin en son estable pour moudre ses vaches, s'elle ne dist: Dieu vous saulve et sainte Bride! voulontiers les vaches, du pié derrière, rompt le pot à moudre ou espond le lait (III, 17).

LA LIX^e EUVANGILLE.

SE en aucune cense ou metoirie a foucq de brebis, et, après la disme payée des aigneaulz, l'on ne présente chascun an et habandonne un aignel au loup, si le prent-il depuis, non obstant toute garde (III, 18).

LA LX^e EUVANGILLE.

QUANT un homme se vœult armer, il ne doibt prendre de la main de sa femme espée ne autre pièce d'armeure ou baston, car à son besoing n'y trouveroit point de defense (III, 20).

LA LXI^e EUVANGILLE.

QUI fait de sa main droite le signe de la croix encontre l'ennemi, il le reboute au loing de lui; et qui d'aventure le fait de l'autre main, le diable de plus en plus l'aproche.

LA LXII^e EUVANGILLE.

QUI cueille et eslit la porée le samedi après nonne pour le dimence cuire et mengier, de legier en vient à ceulz le mal qu'on dist le joiel nostre Dame (III, 19).

LA LXIII^e EUVANGILLE.

QUI au dimence n'est présent quant on fait à sa parroisse eane benoïtte et qui n'en rechoypt de la main du prestre, c'est pour neant, car autrement ne pœult riens profiter (III, 13, *Glose*).

LA LXIII^e EUVANGILLE.

CELLUI qui en pissant se tourne encontre le soleil, en sa pleine vie en devient graveleuz, et si engendre le mal qu'on dist de la pierre (III, 21).

LA LXV^e EUVANGILLE.

QUICONQUES salue la lune lorsqu'elle est nouvelle, et quant elle est pleine, et quant elle est en decours, pour vray elle envoie santé et bon eur.

LA LXVI^e EUVANGILLE.

SE quelque personne marchande à une aultre en tournant le dos à la lune, certes jà ne lui prouffitera le marchié.

LA LXVII^e EUVANGILLE.

QUANT les femmes voient que leurs veaulz ne veulent boire le lait leur mère, au doy ne autrement, elles maintiennent que le toreau engendre telz faons sans point d'amour (III, 17, *Glose*).

LA LXVIII^e EUVANGILLE.

QUI vœult que ses enfans ne soient paoureux toute leur vie, pour vray, il est expedient que, après le baptesme de l'enfant, le père luy face de la main droite empogner son espée ou autre glayve, et en ce

tandis face par ung prestre qui ait celebré pourlire sur l'enfant l'Euvangille des trois rois et l'oroison saint Charlemaine (IV, 1, et *Glose*).

LA LXIX^e EUVANGILLE.

QUANT ce vient à baptisier ung enfant, soit filz ou fille, et deux gens à marier, homme et femme, sont priés à estre parins, ilz doibvent mettre le prestre au milieu d'eulz ou deux personnes; ou après, se par amour prenoient l'un l'autre à mariage, non obstant dispense, entre eulz jamais n'auroit paix ne joie, et feroient leurs enfans pute fin (IV, 2).

LA LXX^e EUVANGILLE.

QUI cognoist charnellement sa commère à sa prière, jamais ne pœult en paradis entrer, se le filleul son enfant ne fait de son gré la penance de ce pechié, premier pour sa marrine, et après pour son père (IV, 3).

LA LXXI^e EUVANGILLE.

QUI charnellement cognoist sa commère, qui l'a requis de son enfant lever, jamais

B. SECONDE SERIE. 133

tel pechié ne leur est pardonné, se le filz de la femme volontairement ne fait penitance de ce pechié, et premierement pour son parrin, et après pour sa propre mère (Conf. IV, 3).

LA LXXII^e EUVANGILLE.

QUICONQUES cognoist une femme veulée par copulation charnelle, soit homme de religion, ou prestre, ou homme seculier, tous meurent à membre roit et à trop plus grant douleur que autres gens (IV, 4); et, se enfans en viennent, ilz sont enclins à mainte fortune et meschief (IV, 4, *Glose*).

LA LXXIII^e EUVANGILLE.

Une meschine de prestre, perseverant et mourant on pechié, est chevalet au dyable, et ne fault jà prier pour elle, et leurs enfans sont plus enclins à pechier que d'autres gens; car souvent advient que enfans compèrent les pechiés de leur père et leur mère (IV, 5).

LA LXXIII^e EUVANGILLE.

Ung prestre, seculier ou autre, qui char-

nellement cognoist femme mariée, n'ara du pechié pardon se du mary n'est pardonné avant tout autre : car Dieu n'emprunt jamais sur le droit d'autrui, et Dieu après pardonne, le droit de partie saulf (IV, 6).

LA LXXV^e EUVANGILLE.

SE un homme marié habite à la femme de son compère ou autre mariée, il meismes se clost la porte de paradis encontre ou visage, ne jamais ne lui est ouverte, fors par celluy à qui tant a offensé, quant il luy a pardonné (IV, 7).

LA LXXVI^e EUVANGILLE.

QUANT le prestre a chanté et que les aucuns vont baisier à l'autel, ceulz en celle septmaine ne doibvent baisier femme nulle se ilz ne l'ont espousée, se tost après ne veulent avoir mal aux dens et à la teste (IV, 8).

LA LXXVII^e EUVANGILLE.

QUANT femme enchainée porte son enfant plus sur le costé dextre, et que volentiers mengue venoison et vollile (*sic*), et que volentiers elle oit parler de tournois,

B. SECONDE SERIE. 135
de joustes et esbatemens, pour certain elle produira un beau filz (IV, 9).

LA LXXVIII^e EUVANGILLE.

LORSQUE femme enchainée a son enfant plus enchargié sur costé senestre, et qu'elle appète douces viandes et compenages, et aussi que plus desire à veoir danses, sons de instrumens et joiesetiez que autrement, certes elle enfantera fille (IV, 9, *Glose*).

LA LXXIX^e EUVANGILLE.

SE une femme grosse d'enfant et desirant savoir quel hoir elle porte, escoutez-la parler, et par elle le saurez; car, quant elle demandera : Quel hoir vous semble-il que je porte? et se vous dittes : Un beau filz, et elle ne rougist, pour aussi vray qu'il fait nuit, elle rendra fille (IV, 10).

LA LXXX^e EUVANGILLE.

QUANT un homme a engendré enfant naturellement, s'il lui pouvoit souvenir lors qu'il lui advint, et il pensoit comment, ce fait, il se trouvoit disposé, autre juge fors lui n'y faulroit; car, quant homme engen-

dre masle, petit s'en change; mais à fille engendrer, qui n'est sa propre complexion, moult s'en retreuve aliené pour ung jour ou deux (IV, 11).

LA XXXX^{XXI}^e EUVANGILLE.

INCONTINENT que femme a concheu enfant masle, pour les trois premiers mois elle se porte assez bel, mais les aultres six mois moult en a douleur à endurer plus que d'une fille. Toutes voies les trois premiers mois la fille tousjours lui baille plus à souffrir (IV, 11, *Glose*).

LA XXXX^{XXII}^e EUVANGILLE.

LORS dist Transeline : Pour aussi vray que Euvangille, quant une femme a conceu soit filz ou fille, de legier se pœult savoir par le desirier qui leur sourvient; car se une femme porte fille et desire chose que avoir ne pœult, de legier se met en grant peril de sa vie et de son fruit perir; mais d'un filz non. Pourquoy je vous appreve que le sexe feminin desire et appète la chose plus ardemment que le masculin, se crainte ne moiennoit là influence.

A tant finent les Euvangilles de la seconde serie.



[TROISIÈME SERIE.]

Cy commencent les Euvangilles des Que-nouilles, qui, à la tierce serie, ou siète, ou escriène, furent certiffiées estre vraies par les filleresses vieilles et autres illec presentes, et qui entre elles jusques à ores maintiennent estre vraies.

Et premierement.

QUANT l'eure fut venue de la tierce serie, et que toutes furent venues, assises et mises au filler, deffendu fut que encoires nulz homs n'y entreroit. Adont Sebille, une des plus vieilles de toutes et la plus compaignie à Transeline, se lieve et dist : Je vous prie, puis que chacun se taist, que j'aye congïé de parler sur correction. Accordé fut.

LA PREMIERE EUVANGILLE
DE LA TIERCE SERIE OU SIÈTE.

CERTES, Transeline, dit Sebille, en ra-

membrant la darraine et vraie parole par vous hier soir ditte, que trop plus ardamment desire femme que homme, il est vray ; mais crainte tousjours modère la superfluité, et qu'il soit aussi vray que Euvangille, regardez : Il avendra que fille ou femme octroiera par prières et par amour à son ami sa requeste à tel jour et à telle heure, et, elle comparue, s'il faut de venir, jamais à icelle ne pœult recouvrir, s'elle n'est plus que sote rabice. Et, au regard de moy, combien que ne soie des plus jennes, si suiz-je à marier ; mais se ung jeune compaignon me vouloit sievir en bien et me prioit de parler, et il n'y venoit, jamais, pour y mourir, plus ne l'escouteroie ne rebailleroie ne jour ne heure.

LA SECONDE EUVANGILLE.

QUANT Sebille eut parlé comme dit est, toutes les vielles qui là estoient furent de son accord ; mais une très belle fille à marier, qui tout ce oioit à l'accorder ou non, dit : Chacun en dit et fait à sa guise. Ung homme condempné à mort, après encoires sera escouté. Si doit chacun estre oy à excusation, et nature m'y contraindroit, et ainsi en advient à toutes, se froideur ne leur a mys en oubly les plaisirs du jenne eage.

LA TIERCE EUVANGILLE.

CHANGONS propos, dist Transeline. Si dist à Berte, une sienne amie, vielle, laide et crepie : Qu'en dittes-vous ? — Certes, dist Berte, de marier ne me parlez, s'il n'estoit bien à mon haït ; et lors, pour estre la mieux amée, lui feroie mengier en porée d'herbes cueillies la nuit saint Jehan (V, 1), et mettroie en son oreillier plumes de chapon qui aroit mené jennes pouchins, et du poil de la droite pate de son chien, et de mon chat le fin bout de la queue (V, 1, *Glose.*)

LA QUARTE EUVANGILLE.

POUR estre au dessus de son mary que jamais ne batra sa femme, dist Berthe, faut prendre toutes les chemises de son mary, et, à chascune foiz que son curé chante des trespassez, en mettre scintement une et estendre sur la pierre de l'autel dessoubz les nappes, et lui faire vestir le dimence ensievant ; car, tant qu'il a de telles chemises vestues, il est à sa femme doulz, gracieux et courtois (V, 2).

LA QUINTE EUVANGILLE.

QUANT une femme desire que son mary

ne se double, prende son chat et le mucce par deux jours soubz ung cuvier sans mengier ne boire, puis lui loie les iiij pattes ensemble bien ointes de bure, et lui donne pain trempé en son orine, et rien autre chose, qu'il mengera par famine, et, incontinent que ainsi advenu sera, le mary tant amera sa femme, que pour nulle autre ne l'abandonneroit.

LA SIXIÈME EUVANGILLE.

LORS que femme vœult que son mary aime l'un de ses enfans plus que l'autre, il lui face mengier des deux bouts des oreilles de son chien la moittié, et à l'enfant l'autre part. Si s'entr'ament assez tost, tellement qu'ilz ne sauront estre l'un sans l'autre (V. 3).

LA SEPTIÈME EUVANGILLE.

Dist encoires une autre filleresse moult ancienne : Quant femme desire que son mary aime tous ses enfans oultre mesure, si prende de l'orine de tous ses enfans à tout caue belle et clère, et par ix jours au desceu de son mary lui en fache laver ses deux mains et son visage, et par ainsi seront fort amez de leur père tous ses enfans (V, 4).

LA HUITIÈME EUVANGILLE.

SE une femme a grand desir que son mary ayme les parens et amis de par elle qu'il jamais n'ara amez, quant ilz la vendront veoir leur chien avec eulx, fault recueillier de la pissate du chien et lui en faire boire en cervoise ou mengier en potage à son desceu. Et, après festoié qu'il ara le chien, moult ara en sa grace les personnes que le chien aymera.

LA IX^e EUVANGILLE.

SE femme convoitte que son mary prende en hayne qui que soit qu'elle n'ayme pas, assez se treuve accoisons, mais qu'elle se y vœulle employer. Si ne fault que dire à chacune foiz qu'ilz rencontrent l'un l'autre : *Incamo et tibi soli et cet.*, sans autre licite salutation ou devises.

LA DIXIÈME EUVANGILLE.

QUI vœult son chien affranchir de mauvaiz devenir, si lui donne à mengier tous les jours au matin du propre[pain], ung morseau ou deux, qui ara le dimence prochain esté

porté à l'offrande de la grant messe, et, quant le chien le reffusera, sachiés que il est mal disposé (V, 5).

LA ONZIÈME EUVANGILLE.

FEMME qui desire que ses vaches donnent chacune autant de lait comme celles de ses voisines, si doit par chascun jour son vaissel à moudre frotter des bonnes erbes cueillies sur la nuit saint Jehan (V, 6).

LA DOUZIÈME EUVANGILLE.

QUI vœult avoir l'yver et l'esté le bure de ses vaches, depuis qu'elles ont vellé, lorsque les vaches sont en sault, les convient mener devant le taur, et les laisser le taur flairier, sans autrement touchier celle fois, et mener la vache trois fois entour le taur, et ainsi à la seconde fois, et à la tierce la faire saillir, et depuis tant qu'elle aist retenu (V, 7).

LA TREIZIÈME EUVANGILLE.

QUICONQUES ne vœult estre assailly ne abboyé des chiens de jour et de nuyt, si aist de bon frommage rosty et leur en donne en disant : *Incamo et freno et cet.* Et si il sera laissé paisible. Ce tour doit bien savoir ces amoureux (V. 5, *Glose*).

LA QUATORZIÈME EUVANGILLE.

QUI vœult avoir toute une lune de l'argent en sa bourse, si la salue reveramment le propre jour qu'elle appert nouvelle, et, le jour ensievant, si se percheva moult tost de bon secours (II, 14, *Glose*).

LA QUINZIÈME EUVANGILLE.

QUANT femme enchainte engambe le tymon d'un char, se c'est ung filz, il ara gros membre et dur à merveilles, et, se c'est une fille, elle ara moult grosses lèvres et vermeilles (V, 8).

LA SEIZIÈME EUVANGILLE.

QUI jamais ne vœult perdre ung bon chat, quant on le a tel, oindre lui convient de bure le museau et les quatre pattes par trois jours, et jamais de l'hostel ne s'en fuira (V, 9).

LA XVII^e EUVANGILLE.

QUI vœult enlever les aguetz et perilz de son chat, quant il est musclé, si lui coupe tout jus une paulme de sa queue; car, après que il a quatre ans, il pense nuyt et jour comment il porra son maistre estrangler.

LA XVIII^e EUVANGILLE.

SE aucune personne mengue d'une beste que le loup aist estranglé et de laquelle il aist par avant mengié, à grant payne pœult icelle personne rendre ame, se le loup n'est premièrement mort (V, 10).

LA XIX^e EUVANGILLE.

SE le loup, d'aventure, emporte ung moutonneau ou brebis hors des autres sans estrangler, et il y est rescouz et se remet à point, ce loup le recognoistra depuis tousjours, et plus ne l'assauldra pour tant qu'il en puisse avoir d'autres, et se d'aventure il le prent et estrangle, si n'en mengera-il jà, mais bien porra suchier du sang, s'il en a le temps et loisir.

LA XX^e EUVANGILLE.

QUANT l'on voit blans religieux aler ou chevauchier par les champs, nulz ne se doit acheminer celle part, pour le lait temps qui par coustume leur sourvient (V, 11).

LA XXI^e EUVANGILLE.

LORS que perchevez les corbeaulz en

B. TROISIÈME SERIE. 145

grant nombre eulz assembler en lieu non accoustumé, crians haultement et menans grant friente, pour aussi vray que Euvangille, c'est tout signe d'aucune grande et prochaine adversité advenir.

LA XXII^e EUVANGILLE.

QUANT une dame des nopces va de maison à l'église pour espouser, la meilleure de toutes les prières qu'on lui donne demeurent à son prouffit, moiennant que le donneur soit de par elle incontinent remercié; autrement non (V, 12).

LA XXIII^e EUVANGILLE.

JAMAIS on ne doit mettre œulz de geline couver, ne d'anette, le vendredi, ne les deux jours que la lune se refait et defait; car certes ilz sont par coustume devourez par bestes et oiseaulz la plus grant partie (V, 13).

LA XXIII^e EUVANGILLE.

QUANT à une femme la gorge lui demengue, ce sont bonnes nouvelles que brieuf yra aux nopces ou à relevée faire grant chière; mais quant c'est la teste, tout le contraire (V, 14).

LA XXV^e EUVANGILLE.

QUI tient ung chat larron, et il est pris en present meffait, l'en lui doit frotter son museau à ce qu'il a dommagié, et par trois fois, et jamais plus ne s'i voudra rembatre.

LE XXVI^e EUVANGILLE.

QUANT on voit plenté de chaudes soris voller entour une maison, il en fait bon deslogier, car c'est ung grant signe que temprement la destruira (V, 15).

LA XXVII^e EUVANGILLE.

QUI de nuit laisse sur la table la nappe estendue, et les soris viennent par nuit sur la nappe mengier les milletes de pain, quiconque mengue le lendemain sur icelle nappe, ses dens lui deviennent noirs et tost après pourrissent (V, 16).

LA XXVIII^e EUVANGILLE.

QUI le samedi ne met sur le hasple toutes les fusées de la septmaine, le lundi en trouve une mains, que les servans des faées

prent le samedi nuit pour leur droit; et par tout font ainsi iceulx, si les presentent à chascune sa portion, lorsque par tout ont dilligamment vacqué.

LA XXIX^e EUVANGILLE.

QUANT ung enfant est né et prest pour porter baptisier, soit filz ou fille, sur le bras où premier est mis prent-il l'adresce et inclination; car, quant vous perchevez une personne esclenchie, au porter baptisier, il fut premier couchié sur le bras esclenc, dont il tient à son prejudice. Et pour tout ne pœult l'en faillir de premier couchier et porter l'enfant sur le droit lez.

LA TRENTIÈME EUVANGILLE.

QUANT ung puceau prent une vesve à femme, le premier enfant qu'ilz auront, se c'est ung filz, pour aussi vray que Euvangille, il tiendra de sa mère et sera sage, et se c'est une fille, par droit contraire, elle toute sa vie demourra innocente.

LA XXXI^e EUVANGILLE.

QUI en sa maison nourrist une chienne